

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2023

Approbation d'une convention cadre d'objectifs entre la Ville de Lyon et l'Association de gestion de la Villa Gillet pour 2016

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 25 AVRIL 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 AVRIL 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 AVRIL 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 AVRIL 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 MAI 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme GAY), M. FENECH (pouvoir à M. HAVARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/2023 - APPROBATION D'UNE CONVENTION CADRE
D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE LYON ET
L'ASSOCIATION DE GESTION DE LA VILLA GILLET
POUR 2016 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 mars 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association Villa Gillet, créée en 1987, est installée dans la Villa Gillet, une demeure du début du XX^e siècle, située à la Croix-Rousse et mise à disposition par la Ville de Lyon. Elle participe ainsi au dynamisme de la vie intellectuelle et artistique à Lyon, favorise son ouverture, sa diffusion et son rayonnement, y compris à l'international.

Consacrée à la pensée et aux arts contemporains, l'Association Villa Gillet organise conférences, débats, tables rondes, spectacles, lectures et performance sur les sciences humaines, sociales, politiques. Artistes, écrivains et chercheurs s'y retrouvent pour nourrir une réflexion publique autour des questions de notre temps et interroger le monde d'aujourd'hui.

Elle propose une approche vivante des savoirs à travers des rencontres publiques qu'elle organise toute l'année, mais également à l'occasion de ses deux festivals, les Assises Internationales du Roman et Mode d'emploi : un festival des idées.

Les Assises Internationales du Roman réunissent à Lyon et en Rhône-Alpes, depuis 2007, au mois de mai, des écrivains du monde entier pendant une semaine pour des débats, lectures, tables rondes. Elles rassemblent durant six jours près de 80 écrivains et journalistes modérateurs français et étrangers sur un thème défini autour de tables-rondes, de lectures, de conférences et de rencontres. Ces assises sont aussi le moteur d'un travail pédagogique d'envergure tout au long de l'année avec des écoles primaires, des collèges et des lycées de l'académie de Lyon et des universités de Lyon. Sa 9^e édition en mai 2015 s'est traduite par 19 tables-rondes, entretiens et lectures sous la verrière des Subsistances, 52 rencontres « cartes blanches », 71 auteurs, journalistes et artistes invités, 72 bibliothèques et médiathèques partenaires, 2 790 élèves et étudiants impliqués dans des projets pédagogiques et 12 932 entrées.

En 2016, la 10^e édition des Assises Internationales du Roman aura lieu du 23 au 29 mai.

Tout au long de l'année, l'association organise des conférences-débats sur la littérature ou des sujets socio-économiques, dans la Villa ou en partenariat avec des institutions culturelles de la Ville.

Du fait de l'intérêt de ces actions, la Ville soutient la Villa Gillet et lui apporte une subvention de fonctionnement annuelle depuis 2002.

Pour l'année 2016, le montant de la subvention de fonctionnement est de 221 000 €, comme en 2015 (inscrit au Budget Primitif 2016 de la Ville de Lyon voté par le Conseil municipal du 17 décembre 2015).

Pour rappel, en 2015, l'Association Villa Gillet était aussi soutenue à hauteur de 140 000 € par l'Etat, 800 000 € par la Région, 100 000 € par la Métropole et 545 000 € par le CNL. La subvention de la Ville représentait 12 % du budget global de l'association.

Il vous est aujourd'hui proposé de renouveler pour un an la convention cadre entre la Ville et l'association, la convention ayant expiré le 31 décembre 2015.

Cette convention a pour but de fixer un cadre d'engagement réciproque. L'Association Villa Gillet s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation de ses objectifs artistiques et culturels, dont l'organisation des Assises Internationales du Roman. La Ville, s'engage à apporter à l'association un soutien financier pour la poursuite et le développement de ses missions selon des modalités administratives et financières précises.

A la suite du rapport de la Chambre Régionale des Comptes dont le Conseil municipal a pris acte lors de sa séance du 14 mars 2016 et dans le souci de préciser les attentes de la Ville envers les structures associatives qu'elle soutient, plusieurs mesures ont été prises cette année :

- Les modalités d'occupation de la Villa Gillet ont été modifiées. Les trois occupants s'acquitteront désormais d'un loyer à la Ville en fonction de la superficie qu'ils occupent, l'état de leurs locaux, leur utilisation des parties communes, l'intérêt communal pour leurs activités et leur budget. Par ailleurs, les conventions signées entre la Ville et chacun des occupants (prise par décision du Maire pour l'Association Villa Gillet) préciseront les règles relatives à l'utilisation des parties communes. La Villa Gillet poursuivra l'entretien et la gestion de ces espaces et restera prioritaire pour la salle de spectacle.

- La convention cadre est signée pour un an dans l'attente d'une convention pluripartite précisant la position des autres financeurs.

- La convention précise les objectifs attendus avec des critères d'évaluation portant notamment sur le type d'initiatives proposées au jeune public et le nombre de jeunes spectateurs concernés (dans et hors cadre scolaire) ; le nombre et le profil des auteurs et penseurs couronnés de prix prestigieux comme d'auteurs et penseurs plus émergents ; la part des femmes dans les débats et rencontres.

- La convention indique les modalités de suivi et d'évaluation. Un comité de suivi comprenant des représentants de l'Association Villa Gillet, la Ville, la DRAC, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Centre National du Livre se réunira une fois par an à l'initiative de la Présidence de la Villa Gillet et effectuera une évaluation au vu des documents adressés aux partenaires. Le bilan à l'issue de cette convention permettra de vérifier l'efficacité des indicateurs mis en place.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 4^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. La convention susvisée, établie entre la ville de Lyon et l'Association de gestion de la Villa Gillet est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN